

HABITAT DURABLE ET SOLIDAIRE

Les premiers HLM basse consommation sont dans la Manche !

C'est à Quettreville-sur-Sienne, que les tout premiers logements sociaux en France certifiés « BBC Effinergie » (Bâtiment Basse Consommation) ont vu le jour à l'automne dernier. Une opération exemplaire à plus d'un titre, alliant engagement social et respect de l'environnement.



Quatre maisons individuelles en bois, à la fois performantes et économes, viennent de sortir de terre à Quettreville-sur-Sienne. Un programme de logement social particulièrement innovant, réalisé par la société HLM Coutances Granville, en lien avec la fédération des sociétés coopérative d'HLM, qui a obtenu le précieux label « Qualitel habitat et environnement et BBC Effinergie ». « *Nous avons voulu anticiper la réglementation thermique de 2012 qui concernera tous les logements sociaux* », explique Bruno Guillon, responsable du service technique de la SA HLM Coutances Granville. Dès 2006, un important travail de réflexion a donc été mené au niveau de la conception, du choix des matériaux et des équipements. Après 12 mois de chantier, sur lequel ont essentiellement travaillé des entreprises locales - « *comme quoi il est possible de faire du BBC à notre échelle sans aller au bout de la France !* » - les quatre maisons étaient prêtes à accueillir leurs premiers locataires.

Un condensé d'innovations

Dessinées par le cabinet d'architectes Lamare-Fournier à Coutances, ces maisons contemporaines sont un vrai condensé d'innovations ! A l'extérieur : une ossature en mélèze naturel, sans peinture ni traitement, pas de PVC, mais des menuiseries mixte bois et aluminium, des volets coulissants, une couverture

végétalisée sur le toit des garages... Autant d'éléments qui contribuent à améliorer l'isolation, tout en respectant une intégration urbaine parfaite : « *le bois va griser et prendre au fur et à mesure la teinte de la pierre, comme les autres maisons de la rue.* », précise Antoine Fournier, l'architecte en charge du projet. Mais ce n'est pas tout ! La revente à ERDF de l'électricité produite par des

panneaux photovoltaïques, installés sur les versants sud des toits, bénéficiera directement aux locataires. Grâce à la récupération de l'eau de pluie dans des fosses de 3 000 litres, les locataires disposeront par ailleurs de 3 m³ d'eau par an pour le lavage des voitures ou l'arrosage du jardin par exemple.

Des économies considérables

Le chauffage est assuré par un poêle à bois dont la position centrale permet de chauffer l'ensemble des espaces de vie : « *En hiver, seulement deux bûches par jour suffisent pour alimenter le poêle* », explique une locataire avec enthousiasme. Quant à l'eau chaude sanitaire, elle est produite par des ballons thermodynamiques, couplés avec une pompe à chaleur. « *En pratique, la consommation d'énergie primaire de chaque maison ne dépassera pas 30 kWh/m² par an.* » « *Ces maisons consomment presque autant d'énergie qu'elles n'en produisent !* », se réjouit Bruno Guillon. La performance et les équipements de ces logements vont permettre à chaque locataire d'économiser environ 60 % de sa facture énergétique par rapport à des logements classiques. « *Une facture d'électricité dérisoire* » de 20 € en moyenne par mois, tout compris (chauffage, éclairage, eau, appareils ménagers...). ●



Bruno Guillon, Antoine Fournier et Denise Joret, une des locataires.

« Un projet complet, esthétique et rationnel »

Et si toutes ces innovations ont un coût, « *15% plus élevé que pour de l'habitat traditionnel* », « *il est équilibré grâce à des subventions** », souligne Bruno Guillon. Cette expérimentation sociale et environnementale est donc un bel exemple de compromis entre investissement, maîtrise des charges et réduction des émissions de gaz à effet de serre. « *Au final, c'est un projet complet, esthétique et rationnel, qui nous donne l'impression d'avoir servi à quelque chose. Les résultats sont là, les locataires sont contents.* », conclut Antoine Fournier.

* *L'investissement total de cette opération a été de 545 000 €, financée grâce à un partenariat public-privé et une garantie d'emprunt du Conseil général de la Manche.*